

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
 ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
 Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom

Domicile

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S091Z186 A 12/03/2021 BT-114-LZ	S091Z186 A 27/03/2023 BT-114-LZ	S091Z186 A 08/04/2025 BT-114-LZ	S091Z186 A 06/04/2027 BT-114-LZ
S091Z186 A 07/03/2020 BT-114-LZ	S091Z186 A 15/03/2022 BT-114-LZ	S091Z186 A 03/04/2024 BT-114-LZ	S091Z184 A 03/04/2026 BT-114-LZ

- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (L) Cylindrée (en Cm³)
- (P.1) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.2) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO₂ (en g/km)
- (V.9) indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.4) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1^{ère} immatriculation, et de la taxe > 36 CV
- (Y.5) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

République Française
 Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permis de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registrēerimistunstitus; Άδεία κυκλοφορίας; Registracion certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registrācijas liudzījums; Forgalmi engedély; Certificat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvědčení o evidenci; Прометно довољенје; Рекистерінтїдїстїс; Registreringsbeviset; Регистрационен талон на автомобил; Certificat de înmatriculare.

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.2) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)

Communauté européenne

